



## **3<sup>ème</sup> édition du Festival International du Film D'Al Hoceïma**

### **Règlement 2023**

#### **Article 1**

Le Festival International du Film d'Al Hoceïma a pour finalité de mettre en exergue tout apport artistique cinématographique à même de donner au 7ème art et à la ville d'Al Hoceïma l'image qu'ils méritent. Le festival vise à promouvoir la culture cinématographique dans le Maroc et l'Afrique en devenant un carrefour de rencontre entre les Cinéastes du monde.

#### **Article 2**

La troisième édition du Festival International du Film d'Al Hoceïma aura lieu à El Hoceïma du 15 au 21 Mai 2023

#### **Article 3**

Le programme de cette édition comprend une compétition officielle ouverte aux films de long métrage de documentaire et de fiction, et courts métrages Amazighs, des séances de projections spéciales, des hommages et témoignages, des tables rondes ayant trait au secteur cinématographique et à la région d'Al Hoceïma.

#### **Article 5**

Tous les films candidats à la compétition officielle doivent être présentés en version originale, sous-titrés en français et/ou en anglais et sur support DCP ou Blue Ray.

#### **Article 6**

La date limite de dépôt des films candidats à la sélection officielle est fixée au 1 Mars 2023. Date à laquelle doivent parvenir au Secrétariat du Festival la fiche d'inscription dûment remplie et signée, un synopsis du film soit, en arabe, en français ou en anglais, une photo du réalisateur, sa biographie et des photos film (2 au minimum).

#### **Article 7**

La copie définitive du film sélectionné devra parvenir au Secrétariat du Festival avant le 10 Mars 2023 accompagnée d'une documentation complète et du matériel de promotion (Affiches de différents formats, photos, press-book, etc...)

## **Article 8**

Les frais d'expédition du film participant à la compétition officielle, les frais de retour, du magasinage et d'assurance des copies de films depuis leur réception jusqu'à leur réexpédition sont à la charge du Festival.

## **Article 9**

Tous les films provenant de l'étranger sont soumis au régime de l'admission temporaire.

## **Article 10**

Les organisateurs désignent un jury international composé de sept (7) membres pour la compétition de films de fiction, et cinq (5) membres pour la compétition de films documentaires pour attribuer après délibérations, les prix du festival tels qu'ils sont fixés à l'article 11.

## **Article 11**

Le jury de la compétition de films de fiction décerne les prix suivants :

Le grand prix du Festival « Prix de la ville d'Al Hoceima » doté d'une récompense de 50.000 MAD offert au réalisateur.

Le prix du scénario est doté d'une récompense de 20.000 MAD.

Le prix du premier rôle féminin doté d'une récompense de 20.000 MAD

Le Prix du premier rôle masculin doté d'une récompense de 20.000

MAD

Le jury de la compétition de films documentaires décerne le prix ci-après :

Le grand prix du Festival est doté d'une récompense de 50.000 MAD offert au réalisateur. Pour la compétition du court métrage, le jury décerne :

Le grand prix court métrage du Festival doté d'une récompense de 20.000 MAD offert au réalisateur.

## **Article 12**

Des mentions spéciales peuvent être décernées par le jury du Festival dans toutes les catégories suscitées.

## **Article 13**

En plus des catégories suscitées, le festival programme une section hors compétitions officielles dédiée au cinéma Marocain, où sera projeté sept films sortis l'année en cours ou l'année précédente.

**Article 14**

Le festival désigne, pour chaque édition, un pays invité d'honneur.

**Article 15**

Les questions non prévues dans le présent règlement restent du ressort des organisateurs.

**Article 16**

La participation à la 3ème édition du Festival International du Film d'Alhoceima implique l'adhésion au présent règlement.